



# COMBO

by CGA hdf

## RENSEIGNEMENTS OG 2024

à transmettre en EDI au CGA des Hauts de France

Adhérents sans cabinet comptable :

Ces tableaux doivent être imprimés, complétés et retournés au CGA (sauf OGBIC00)

Auteur	EDIFICAS - OGA
--------	----------------

**2024**

**INFORMATIONS IDENTIFICATION**

**OGID00**

2024 OG BIC

**CGA des Hauts de France**

**Siège et Agence Métropole :** 📍 75 rue Paul Doumer – 59110 LA MADELEINE

**Agence Nord-Pas-de-Calais :** 📍 100 rue Pierre Dubois – 59500 DOUAI

**Agence Picardie :** 📍 13 rue Antoine Parmentier – ZAC La Vallée – 02100 SAINT QUENTIN

**Agence Côte d'Opale :** 📍 56 rue Ferdinand Buisson – 62200 BOULOGNE SUR MER

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale **2024**

IDENTIFICATION DU DOSSIER COMPTABLE	
Forme juridique (A)	
Code Activité de la famille comptable (B)	
Code Activité Libre (C)	
IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR ET DU LOGICIEL	
Nom de l'éditeur	
Nom du logiciel qui a produit la déclaration fiscale	
Référence du logiciel (numéros de version et de révision)	
PERIODE	
Date de début exercice N	
Date de fin exercice N	
Date d'arrêté provisoire	
MONNAIE	
Monnaie (EUR pour Euros)	
<b>Situation au regard de la TVA (E)</b> (1) Recettes exonérées en totalité de TVA – (2) Recettes en franchise de TVA en totalité – (3) Recettes soumises en totalité à TVA - (4) Recettes soumises partiellement à TVA  Si (4) : Coefficient de déduction (en %)	
DECLARATION RECTIFICATIVE	
Tableaux fiscaux uniquement (D) ① OUI ② NON	
ADHERENT SANS CONSEIL	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ADHERENTE	
Je soussigné(e), Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat	
ATTESTATION	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel	

(A) Table des formes juridiques : le contenu de la table est décrit dans le volume 3Z.

(B)

Le code activité de la famille comptable (NAFU) est sur 6 caractères. Il est fortement préconisé lors de l'envoi vers des OGA membres de la famille comptable. La table des codes NAFU est téléchargeable sur le site EDIFICAS.

(C) Le code activité doit être présent sur la demande éventuelle du destinataire.

(B) et (C) Il est fortement recommandé qu'un de ces codes soit transmis

(D)

La mention Déclaration rectificative ne porte que sur les seuls tableaux fiscaux (y compris les annexes libres) à partir du moment où une information au moins sur ces tableaux fiscaux a été modifiée. Il s'agit donc d'indiquer seulement qu'il s'agit d'une transmission contenant ou non la rectification de la déclaration fiscale.

(E) Dans les situations (1) et (2), les tableaux de rapprochement TVA ne sont pas à transmettre.

## DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale **2024 (1)**

Je soussigné(e),	
<b>Identification du professionnel de la comptabilité</b>	
<b>Dénomination :</b>	<b>N° SIRET :</b>
<b>Adresse :</b>	
déclare que la comptabilité de	
<b>Identification de l'entreprise adhérente</b>	
<b>Reprise des informations présentes dans le F-IDENTIF transmis avec la déclaration de résultat</b>	
<b>Profession de l'adhérent</b>	
<b>Profession :</b>	
adhérent du centre de gestion agréé	
<b>Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion</b>	
<b>N° Agrément :</b>	
<b>Désignation :</b>	
<b>Adresse :</b>	
est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. <b>(A)</b>	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.	
Le	A : <b>(B)</b> Nom du signataire :

**(A)**

Les réponses possibles sont ① pour « tenue » **ou** ② pour « surveillée »

**(B)**

Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

**(1)**

Sauf s'il s'agit d'un adhérent sans conseil et en particulier, si le cadre « Adhérent sans conseil » est rempli dans le tableau OGD00

## Tableau obligatoirement transmis pour la campagne fiscale 2024

Généralités	Réponse
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	
Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ? <b>(1) oui - (2) non - (3) non applicable</b>	
Statut du conjoint dans l'entreprise : (Personnes morales à plusieurs associés non concernées) <b>(1) collaborateur - (2) salarié - (3) associé - (4) ne travaille pas dans l'entreprise (5) sans conjoint</b>	
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ? <b>(1) oui - (2) non</b>	
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ? <b>(1) oui - (2) non</b>	
Si le compte de l'exploitant ( <b>personne physique</b> ) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ? <b>(1) oui - (2) non - (3) non justifié après calcul du solde moyen annuel du compte de l'exploitant - (4) non applicable</b>	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable <b>(1) appliquée - (2) renonciation - (3) non applicable</b>	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ? <b>(1) oui et &lt; au plafond - (2) non - (3) oui et plafonnement</b>	
Si l'adhérent a cessé son activité - date de la cessation - Motif de la cessation <b>(1) vente - (2) vente avec départ en retraite - (3) départ en retraite sans reprise - (4) arrêté sans reprise - (5) transformation juridique - (6) reprise par le conjoint - (7) Décès</b>	
L'adhérent, <b>domicilié en France</b> , a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ? ① oui ② non	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? <b>(1) oui - (2) non</b> Si (1)	
<b>Désignation</b>	<b>Montant de l'acquisition</b>
<b>Si Activité de location meublée :</b> - <b>activité non professionnelle (1) ou professionnelle (2)</b> - <b>location de courte durée (1) ou de longue durée (2)</b> - <b>bien géré par un gestionnaire (1) oui - (2) non</b> - <b>affiliation aux cotisations sociales (1) oui - (2) non</b>	
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes <b>(A)</b>	

**(A)** De nombreux exemples sont indiqué dans le guide d'utilisation des tableaux OG FCGA ANPRECEGA

		Néant		
TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées				
Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
<b>CHARGES MIXTES</b>				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
<b>PRELEVEMENTS EN NATURE</b>				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
<b>REMUNERATIONS</b>				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges Sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
<b>IMPOTS ET TAXES</b>				
CSG non déductible				
<b>FRAIS FINANCIERS</b>				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
<b>AUTRES</b>				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
(à préciser)				
(à préciser)				
<b>TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES</b>				
<b>Déductions Fiscales</b>				<b>Montant déduit</b>
<b>Plus-values</b>				
Article du CGI permettant l'exonération				
- 151 septies				
- 151 septies A				
- 151 septies B				
- 238 quinquies				
- Autres				
(à préciser)				
(à préciser)				
Plus-value court terme différée				
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8 %				
<b>Autres déductions fiscales</b>				
(à préciser)				
(à préciser)				

Renseignements généraux concernant la TVA										Réponses	
TVA sur les débits ou encaissements ? @ Débits - @ Encaissements @ Mixte											
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ? @ OUI - @ NON											
N° Compte	Données comptables	Total HT	Exo	Répartition chiffre d'affaires						Taux % (1)	Taux % (1)
				Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)		
<b>Détail des comptes 70</b>											
<b>Total CA</b>											
Si TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)											
<b>Produits -autres classe 7</b>	<b>Autres opérations (+ et -) (2)</b>										
Acquisitions intracommunautaires											
Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)											
<b>CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE</b>											
<b>Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)</b>											
<b>4181</b>	+ Clients Factures à établir										
<b>4198</b>	- Avoirs à établir										
<b>4687</b>	+ Produits à recevoir										
<b>487</b>	- Produits constatés d'avance										
<b>Si TVA sur Encaissements</b>											
<b>410 à 4164</b>	+ Créances clients										
<b>4191 - 4196 - 4197</b>	- Avances clients										

	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	<b>CORRECTIONS FIN D'EXERCICE</b>									
	<b>Compte de régularisation fin d'exercice (N)</b>									
<b>4181</b>	- Clients Factures à établir									
<b>4198</b>	+ Avoirs à établir									
<b>4687</b>	- Produits à recevoir									
<b>487</b>	+ Produits constatés d'avance									
<b>4191 - 4196 - 4197</b>	+ Avances clients									
	<b>Si TVA sur Encaissements</b>									
<b>410 à 4164</b>	- Créances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	<b>AUTRES CORRECTIONS</b>									
<b>654 - 6714</b>	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N – 1) en base									
	<b>Base HT taxable</b>									
	<b>Base HT déclarée</b>									
	<b>Ecart en base (à justifier)</b>									
	<b>TVA à régulariser</b>									

	<b>Soldes des comptes TVA à la clôture</b>	<b>Soldes</b>	<b>Exo</b>	<b>Taux %</b>						
<b>4457</b>	TVA collectée									
<b>4455</b>	TVA à décaisser									
<b>44567</b>	Crédit de TVA									
<b>4458</b> (souvent 44587)	TVA à régulariser									

<b>Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :</b>

<b>Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant</b>	<b>Réponse</b>
Date de la déclaration	
Montant	

<b>TVA DEDUCTIBLE</b>	
<b>Renseignements généraux concernant la TVA</b>	<b>Réponse</b>
Montant HT des acquisitions d'immobilisation s ouvrant droit à TVA récupérable	

- (1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

Code	Libellé	Montant
AA	Nombre d'établissements	
AC	Ventes rétrocedées	
AH	Ventilation autres produits – commissions acquises	
AK	Reprises exceptionnelles sur amortissements et provisions	
AL	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
BJ	Réintégrations fiscales amortissements (sauf amortissements excédentaires)	
BK	Transferts de charges : amortissements	

Entreprises décelées en difficulté	Réponses
Entreprise en difficulté : <i>(1) oui - (2) non</i> <i>Si (1) compléter les informations ci-dessous.</i>	
Pérennité de l'entreprise, natures des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc....)	
Existe-t-il un projet de : <i>(1) cession d'entreprise - (2) transformation en société - (3) transmission – (4) cessation d'activité – (5) Procédure collective</i>	
Ouverture d'une procédure collective <i>(1) Non - (2) Conciliation avec accord homologué - (3) Sauvegarde - (4) Redressement judiciaire - (5) Liquidation judiciaire</i>	
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitations sont-ils détenus : <i>(1) en pleine propriété - (2) dans le patrimoine privé - (3) en location</i>	

**Balance à transmettre obligatoirement**

La mise en œuvre du message BALANC est basée sur le GUM BALANC de Niveau 2 version 4.00. Néanmoins certaines précisions permettant l'implémentation du message BALANC dans la procédure EDI-TDFC sont nécessaires et sont décrites dans le chapitre 5.1.1.3.

Elle ne permet de transmettre qu'une balance générale de fin d'exercice.

**RAPPEL**

La période de la balance doit correspondre à la période de déclaration fiscale transmise à l'administration fiscale. Il ne s'agit pas d'une balance de clôture ni d'ouverture. Les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas contenir de solde de début de période. En revanche les comptes des classes 6 et 7 ne doivent pas être soldés.

Si le progiciel n'accepte pas les montants négatifs, il doit être capable de transformer les zones des enregistrements concernés en sens contraire. Ces mouvements et soldes sont calculés sur une période (indication des soldes de début de période) en ne prenant pas en compte les écritures de simulation et les écritures en cours de saisie (notion de brouillard).

La balance doit obligatoirement comporter les soldes de début de période et les soldes fin de période.

Le solde initial, mouvements débit, mouvements crédit, solde final doivent être impérativement renseignés. Les soldes à nouveau ou de début de période ne font pas partie des mouvements de la période. Seuls, les comptes collectifs peuvent recevoir un double solde.

La case à cocher Néant est présente dans un tableau qui est obligatoirement à transmettre mais dans lequel, dans certains cas, il peut ne rien avoir à y faire figurer. Dans ce dernier cas, le tableau sera transmis uniquement avec la case Néant cochée.